

M. Camille Léger en explique le fonctionnement

Le Plan québécois: une garantie importante pour le consommateur

par Roger LEVASSEUR

NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL — "Le consommateur doit exiger de la part du constructeur la garantie écrite de sa maison neuve", a déclaré M. Camille Léger,

directeur du plan québécois, lors d'une conférence de presse à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Le Plan québécois de garantie des maisons neuves est une initiative de la Fédération

de la construction du Québec qui regroupe entre autres, les membres de l'Association de la construction du Centre du Québec. Selon M. Léger, environ 200 entrepreneurs ont adhéré à date au Plan québécois de

garantie des maisons neuves.

M. Léger devait expliquer que depuis le premier juillet dernier, tous les prêts cautionnés par la Société centrale d'hypothèques et de lo-

gement requièrent la preuve d'une maison garantie selon les articles 1522 et 1688 du code civil du Québec. De plus, le gouvernement du Québec, par la loi 110, oblige les entrepreneurs de construction à inscrire toutes les maisons neuves auprès d'un plan de garantie et l'acheteur d'une maison neuve garantie est donc maintenant protégé pendant et après la construction. Par exemple, si l'entrepreneur, à qui l'acheteur verse des acomptes pour la construction d'une maison neuve, faillit, cesse d'opérer, meurt, fraude, le Plan québécois permet au consommateur de récupérer ses acomptes immédiatement.

Après la construction, le Plan québécois intervient dans tout conflit qui peut naître entre le consommateur et l'entrepreneur concernant les vices faisant l'objet de la garantie. Le Plan québécois procède à la conciliation et faute d'entente soumet le litige à un tribunal d'arbitrage. Les résultats sont plus rapides et les coûts sont moindres qu'en passant par le processus judiciaire. M. Léger a insisté également sur le fait que la saison propice à la construction domiciliaire approche à grands pas et

qu'encore beaucoup de constructeurs ne sont pas inscrits auprès d'un programme de garantie.

Selon lui, il est probable qu'il y aura une avalanche de demandes d'accréditation auprès du Plan québécois au printemps et que les demandes tardives devront patienter.

M. Léger a ajouté que les constructeurs et les consommateurs du Centre du Québec qui désirent obtenir des renseignements concernant cette garantie des maisons neuves peuvent communiquer avec Jean-Paul Levasseur de l'Association de la construction du Centre du Québec.

Représentant régional

A la même conférence de presse, M. Léger a annoncé que M. Marc Gagnon avait été nommé représentant régional du Plan québécois pour la région du Centre du Québec.



M. Camille Léger, directeur général du plan québécois, est ici accompagné de M. Marc Gagnon, à droite, représentant régional pour le centre du Québec.

(Photo J. Côté)

Un complexe municipal de \$150,000

par Pierre Saint-Yves

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE NICOLET — Les membres du conseil de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet travaillent activement, depuis six mois environ, à un projet de construction d'un complexe municipal dont le coût est évalué à \$150,000. A vrai dire, la phase de projet semble dépassée puisque déjà des subventions ont été assurées alors que les architectes se préparent à écouter les demandes des autorités.

Pour la municipalité, il semble que ce soit un rêve depuis longtemps caressé qui prend forme. "Le complexe permettra d'être chez nous" a déclaré le maire de la localité, M. Elie Leblanc, faisant ici allusion au fait que la municipalité est actuellement locataire des bureaux qu'elle occupe.

Subventions

La municipalité est déjà assurée d'obtenir des subventions dont la valeur totale pourrait atteindre \$36,000, dépendant du coût de la main-d'œuvre. De la somme mentionnée, \$26,000 proviennent du Programme d'aide à la rénovation d'équipements municipaux (PAREM) alors que les \$10,000 originent du programme (PAISI). Cette dernière somme est disponible du fait qu'une caserne-incendie sera aménagée à même le complexe municipal. De cette façon, la municipalité pourra rapatrier ses équipements qui occupent présentement un garage loué.

Construction pour l'été

La préparation des plans et devis devrait se faire en deux semaines environ, après quoi les autorités se rendront en appels d'offres. L'ouverture des soumissions devrait se faire au début d'avril. Une fois ces étapes franchies, la concrétisation du projet ne devrait pas tarder.

M. Leblanc a précisé que la construction du centre administratif municipal pourrait débuter dès le mois de mai, pour prendre fin avec le départ de l'été. Quant à la localisation du complexe, il semble que le conseil ait retenu un terrain sur la route du port Saint-François, non loin de l'intersection de la route 132 et du chemin mentionné, à proximité d'un parc de maisons mobiles.

Mentionnons que le complexe, tel qu'imaginé, devrait abriter les bureaux de l'administration, une salle de délibérations ainsi que la caserne-incendie.

Il faut que les parents s'engagent pleinement

Une garderie, oui mais...

par Normand Ferrier Le Clerc

BÉCANCOUR — Depuis plusieurs mois, un groupe de femmes de Gently tente de percevoir les besoins en terme de garderie pour les enfants de ce secteur de Bécancour. Lors d'une première réunion avec une trentaine de mères de famille, les membres du comité d'implantation ont pu recueillir un certain nombre d'inscriptions de mères intéressées, mais il semble que le comité devra agrandir son recrutement s'il veut atteindre un nombre minimum.

Il est apparu à quelques personnes présentes que l'implantation d'une garderie ne se ferait pas "toute seule". Cela implique l'expression d'une volonté motivée par un besoin réel. Il ne suffit pas de dire: "j'enverrai mon enfant si elle fonctionne." Il est évident que des parents devront carrément s'engager à y envoyer leurs enfants et qu'il en faudra un minimum de 30.

Malgré l'enthousiasme de quelques autres, il en faudra plus pour que le comité de travail arrive à atteindre son objectif. Toutefois, cette première réunion a débouché sur quelque chose de concret car une vingtaine de personnes ont tout de même inscrit un ou des enfants à plein temps, ou pour une journée et plus par semaine.

Etant donné qu'il s'agit d'une garderie de jour, éligible à certaines aides gouvernementales, la garderie devra rencontrer des normes précises et sévères. Le local devra offrir 25 pieds carrés par enfant et il faudra au moins 30 enfants par jour. Ces mêmes locaux devront offrir certains aménagements de base pour les enfants, tels que toilettes, repas, aire de repos, etc.

Les discussions ont porté sur le lieu où implanter la garderie. A ce sujet, il n'a pas été possible de définir où on pourrait l'aménager. Il semble que le secteur de Gently pourra sans doute difficilement suffire à accueillir une garderie de jour.

Les problèmes de tous les Québécois

La souveraineté en serait la solution

SOREL (LB) — Malgré toute la sympathie qu'il porte aux francophones hors Québec, le Mouvement national des Québécois ne peut les suivre dans leurs démarches "de perpétuation de mirage fédéraliste". Telle est la réaction du président du MNQ, M. Claude Rochon, de Tracy, aux propositions des francophones hors Québec.

La Fédération des francophones hors Québec est d'avis qu'aucun projet de constitution pour le Canada ne sera valable sans la reconnaissance du principe des deux peuples fondateurs, et sans l'enchâssement des droits linguistiques des minorités. Elle réclame également un mécanisme référendaire pour assurer les droits collectifs des minorités de langue française auprès des instances locales et provinciales.

Devant ces propositions, le président du Mouvement national des Québécois soutient que c'est s'accrocher à un rêve impossible que de s'imaginer que la majorité anglophone renoncera à des droits acquis par "fair play" à l'égard de l'autre peuple fondateur. Le "fair play" qu'il soit britannique ou autre s'arrête là où commence la gratuité et toute l'histoire du Canada prouve que l'on ne peut en demander davantage aux anglophones qui nous gouvernent et même aux francophones à leur solde", d'ajouter M. Rochon.

Le MNQ estime alors que ce serait pour les Québécois perdre un temps précieux que de se remettre à chercher ailleurs que dans la souveraineté la solution à leurs

problèmes. Quant aux francophones des autres provinces qui veulent survivre autrement que folkloriquement là où ils sont tout en sachant cependant que leur lutte ne cessera jamais, M. Rochon les invite à obtenir de leurs gouvernements la négociation avec l'Etat du Québec d'accords de réciprocité sur les droits des minorités. D'ailleurs le Canada à deux tel que le décrit la Fédération des francophones hors Québec dans son dernier document ne sera pas plus considéré à Ottawa que le fédéraliste reconstitué de MM. Pépin et Robarts, de conclure le président du MNQ.

Au cours de la réunion, on a diffusé une somme impressionnante d'informations sur les garderies, les services du ministère des Affaires sociales et les formes d'aides financières qui sont accessibles aux usagers selon le total des revenus nets, qui peuvent atteindre \$9 par jour dans certains cas.

Le comité s'appliquera maintenant à évaluer l'élargissement de sa clientèle, diffuser une certaine information auprès des parents intéressés et prospecter certaines formes d'aides auprès de la municipalité et de la Société du parc industriel.

Glissements causés par le barrage?

SOREL (LB) — Le député de Verchères à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau, dans une lettre qu'il vient de faire parvenir à son homologue d'Ottawa, M. Bernard Loiselle, député fédéral de Chambly, indique que lors d'une visite effectuée à Saint-Roch-sur-Richelieu, il a rencontré plusieurs résidents de cette localité qui doivent faire face à des problèmes de glissements de terrain.

Une majorité de ces citoyens sont d'opinion que leur problème est principalement causé par le barrage érigé par le gouvernement fédéral à Saint-Urs, précise le député Charbonneau en ajoutant que M. Loiselle avait été contacté afin d'évaluer les répercussions de la présence du barrage en question et des possibilités d'ériger, le long de la rive

nord du Richelieu à Saint-Roch, un mur de soutènement.

Rappelant que le gouvernement du Québec avait aussi été contacté relativement à ces glissements de terrain, M. Charbonneau indique que des études ont été effectuées, mais avant de leur donner suite, il serait urgent de connaître les intentions du gouvernement fédéral ainsi que les résultats des démarches.

Et le député Charbonneau d'ajouter: "Vous comprendrez certainement que la construction d'un mur de soutènement par le gouvernement fédéral, non seulement réglerait définitivement les problèmes de tous les riverains de Saint-Roch, mais rendrait inutile l'intervention forcée ministérielle et ponctuelle du ministère des Richesses naturelles du Québec".

Deux institutions acceptent la hausse

par Pierre SAINT-YVES

NICOLET — Déjà deux institutions nicolétaines ont répondu à l'appel de détresse lancé par les autorités locales en consentant à voir hausser le taux de la taxe prélevée sur leur propriété foncière. Cette mesure devrait pallier une diminution substantielle de l'évaluation dans leur cas, diminution de l'évaluation qui signifie une baisse de revenus pour la municipalité.

Ces deux réponses font suite à une rencontre organisée le 14 février entre la ville de Nicolet et les représentants de multiples institutions de la localité, rencontre, à laquelle conseillers et fonctionnaires municipaux ont soumis la situation du pouvoir de taxation de la ville. On est en droit de croire que les échanges qui ont eu lieu ont porté fruit.

Pouvoir de taxation

La taxation constitue un

problème d'envergure à Nicolet. En effet, le grand nombre d'institutions sises sur le territoire nicolétain pénalise en quelque sorte le pouvoir de taxation municipal du fait que la ville ne peut imposer à 100% les propriétés institutionnelles. Seule une taxe de "compensation" peut être perçue et inutile de dire que le taux de cette dernière est souvent très inférieur au taux habituel.

De plus, cette année, l'adoption du nouveau rôle d'évaluation dit "nouvelle génération" pénalise encore davantage la municipalité. En effet, la loi sur l'évaluation foncière oblige la ville à percevoir une taxe de compensation à partir de l'évaluation de l'immeuble principal de la propriété. Il en résulte souvent une diminution de l'évaluation du fait que certains immeubles, dont ceux servant à la pratique du culte, sont exempts

de taxation. En d'autres termes, l'évaluation d'immeubles secondaires subit l'influence d'une construction principale et s'il appert que l'évaluation de cette dernière est moindre, alors l'immeuble secondaire diminue.

Réponses positives

Munis de chiffres, les conseillers et fonctionnaires municipaux ont dépeint cette situation aux personnes ayant répondu à l'appel. La Corporation du séminaire et la Congrégation des sœurs du Précieux-Sang ont consenti à la demande des autorités et diront une hausse de la taxe sur leur terrain. Cette augmentation atteint \$0.20 du \$100. Cette augmentation vient pallier la diminution de l'évaluation.

Du côté de l'hôtel de ville, on espère vivement que d'autres réponses positives suivront ces deux premières.

dans nos régions

• Entente intervenue

PLESSISVILLE (GAB) — Un accord est conclu entre la ville de Plessisville et la Fraternité des policiers pour le contrat de travail qui sera en vigueur au cours des deux prochaines années. Les deux parties négociaient depuis quelques semaines sur les clauses de la nouvelle entente, le contrat précédent étant expiré depuis le 31 décembre 1978. L'un des articles de l'entente précise que deux policiers feront équipe pour le service de nuit, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine. Le nouveau contrat sera bientôt signé entre les représentants de la Fraternité des policiers, dont M. Jean Goulet est le président et ceux de la ville de Plessisville.

• Projet parrainé par la C. de C.

PLESSISVILLE (GAB) — La Chambre de commerce de Plessisville a accepté de parrainer un projet dans les cadres de "Jeunesse Canada au travail". La demande est présentée par M. François Malouin et a pour but de promouvoir l'accessibilité des jeunes et des adultes à la bibliothèque municipale durant les vacances estivales; par ce projet, le public aura accès, tous les jours aux locaux où du personnel s'occuperait des services en juillet et août. Le président de la Chambre de commerce M. J.-Louis Fradette, et les membres ont nommé M. Michel Vallée comme représentant et coordonnateur dans l'appui donné à M. François Malouin.

• "Loisirs Plus"

CONTRECOEUR (LB) — "Loisirs Plus", c'est un projet de Canada au travail qui a débuté à Contrecoeur au début de février avec une subvention de \$15,000.

Avec ces fonds, on procède à la réparation et la peinture des bandes de patinoire, la réparation du local pour l'entreposage des équipements de loisirs, la confection d'armoires pour le remisage, l'aménagement d'une nouvelle piste de ski de fond, de même que l'entretien et la surveillance des patinoires et les pistes de ski de fond. Avec cette subvention, la municipalité de Contrecoeur veut aussi aménager un terrain polyvalent pour le soccer, le football et une piste d'athlétisme.

• Certificat de francisation

TRACY (LB) — QIT-Fer et Titane inc., de Tracy, a reçu son certificat provisoire de francisation aux termes de la loi 101. Une copie de ce certificat est affichée aux principales entrées des bureaux et usines de la société à Tracy, Montréal et Havre Saint-Pierre.

Pour obtenir ce certificat, la société s'est engagée à élaborer et à implanter un programme de francisation lequel devra être complété d'ici trois ans.

Le comité de francisation créé à cette fin est formé de six membres: Richard Leblanc, directeur des services au personnel et président du comité; Loraine Pouliot, coordonnatrice des services linguistiques; Henry Roy, adjoint au vice-président finances; Benoit Bernard, spécialiste au développement; Daniel Deschênes, analyste aux recherches, et Jean Hardy, secrétaire du syndicat.

Le rôle du comité de francisation est de suivre l'élaboration du programme de francisation et d'en surveiller l'implantation.

• Une demande agréée

SOREL (LB) — Le conseil municipal de la ville de Sorel a accepté de fournir gratuitement au comité des citoyens de Sorel une copie des procès-verbaux des assemblées publiques. On sait que des copies de ces procès-verbaux sont données gratuitement à tous les contribuables qui assistent aux assemblées du conseil.

Le comité des citoyens de Sorel avait fait une demande écrite au conseil municipal pour obtenir gratuitement des photocopies des procès-verbaux des assemblées du conseil des réunions du comité permanent, des rapports et autres documents publics.

Le conseil municipal a accepté une des demandes. Pour obtenir des copies des réunions du comité permanent, des rapports et autres documents publics, il devra payer les tarifs déjà établis pour la délivrance des documents de la ville.

• Un mur de soutènement

SOREL (LB) — Le conseil municipal de Saint-Roch-sur-Richelieu a adopté un règlement d'emprunt de \$18,000 pour la construction d'un mur de soutènement à l'arrière des propriétés où des éboulis se sont produits l'an dernier. Ce montant sera remboursé à la municipalité par les quatre riverains touchés par ce projet, soit le Dr Marc Belanger, Mme Bernadette Tremblay et MM. Ronald Trudel et André Noël.

Ce règlement d'emprunt sera soumis aux électeurs propriétaires de Saint-Roch-sur-Richelieu lors d'une assemblée publique qui aura lieu à la salle de l'école, mardi à 19h.

Les travaux de construction de ce mur de soutènement le long des rives du Richelieu devraient commencer au printemps. Le ministère des Richesses naturelles du Québec a décidé de verser à la municipalité pour ce travail, une subvention de \$83,600.

• Appui pour Victoriaville

VICTORIOVILLE (JR) — L'Association des gens d'affaires de Plaza Victoriaville et l'Association des marchands membres du Carrefour des Bois-Francis souhaitent fermement que les Jeux du Québec, hiver 1981, aient lieu à Victoriaville et ont fait parvenir à la corporation des Jeux, une résolution appuyant officiellement la candidature de Victoriaville et qui, plus est, assure le futur comité organisateur de leur participation active au programme d'activités élaborées à cette fin.

Ces résolutions viennent s'ajouter aux nombreuses résolutions déjà reçues par la corporation et constituent un appui important pour le dossier de candidature de Victoriaville. La qualité de cet appui se retrouve dans le nombre et l'importance des personnes impliquées. La Plaza regroupe environ 120 commerces avec plus de 2,000 employés et le Carrefour compte 60 commerces et quelque 550 employés.

• Pour un magasin de la SAQ

PRINCEVILLE (GAB) — Un nouvel appui est donné, par la ville de Princeville, aux démarches par la Chambre de commerce de Princeville-Norberville-Blandford, en vue de l'établissement d'un magasin de la Société des alcools du Québec, à Princeville. Par ailleurs, Me Hervé Boudreau, maire, et les conseillers ont convenu de prendre part, dans la mesure du possible, à des séances d'information sur l'aménagement du territoire, activités mises en plan par l'Union des municipalités et par le Conseil régional de développement.

• Hommage à Jacques Baril

PRINCEVILLE (GAB) — La Chambre de commerce de Princeville-Norberville-Blandford a tenu à manifester son appréciation envers M. Jacques Baril, député du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, pour le travail qu'il a accompli dans le projet d'amélioration de la route 116. D'autre part, les préparatifs se poursuivent en vue de souligner le 10e anniversaire de fondation de la Chambre de commerce, M. Georges-P. Nadeau, président, M. Jean-Claude Leclerc, responsable du comité des fêtes, et leurs collaborateurs, ont choisi le mardi, 20 mars, pour un souper-causerie mixte qui marquera l'inauguration des activités prévues pour souligner cet anniversaire.